



Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 16
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six

Le : 27 mai

**Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINTE CIRQUE
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PATRICK
MAZZER**

**date de la convocation du Conseil Municipal :
21/05/2026**

PRESENTS : MM. PATRICK MAZZER – MAGALIE NAY BEN AMOR – JEAN-MARC MASINI– NELLY BERNIER – ROMUALD DELCOURT – JULIE CHIARADIA – ~~GUILLAUME BOULBIN~~ – ISABELLE ANDREAZZA– MEHDI GASMI – SANDRA TREVISIOL– SERGE CAMBOS – NATHALIE GALLO – EMILIE RIVIERE – CYRIL CABIAC – SABINE BARRE– JACQUES TRIGNAC – CARLOS SANTOS – ~~MARINA LIM~~ – GUILLAUME DEMIAUTTE – ~~PASCAL DE SERMET~~ – ~~FABIENNE VASSALO~~ – ~~CLAUDE DULIN~~ – ~~MAGALIE CAMINADE~~

ABSENTS : CLAUDE DULIN – PASCAL DE SERMET – MAGALIE CAMINADE – FABIENNE VASSALLO

PROCURATION :

MME LIM AYANT DONNE POUVOIR A MME NAY BEN AMOR
M. BOULBIN AYANT DONNE POUVOIR A M. DELCOURT

OBJET

**Cession pour
destruction d'un
véhicule de la
flotte automobile
municipale**

Madame Nathalie GALLO a été élue secrétaire,

Monsieur DELCOURT informe l'assemblée que le véhicule Peugeot Ion, immatriculé EW-926-YN, mis en circulation le 26 avril 2018, est non roulant depuis le 1er juillet 2025.

Un devis de remise en état a été transmis par Peugeot Macard 47, 3 allée Larroumet et Lagarde, 47550 Boé, pour un montant de 17 985,40 €. À ce montant s'ajoutent les frais de gardiennage, qui s'élèvent à ce jour à 11 000 €.

Néanmoins, à titre exceptionnel, l'entreprise Peugeot Macard 47 s'engage à ne pas facturer à notre mairie les frais de gardiennage et nous informe que cet engagement n'est valable que jusqu'au 30 juin 2026.

La valeur marchande actuelle du véhicule est estimée à 5 500 €, ce qui rend toute réparation économiquement injustifiée.

AR Prefecture

047-214700692-20260527-D2026052705-DE
Reçu le 04/06/2026

Compte tenu de ces éléments, il convient de procéder à la réforme du véhicule et à sa mise en destruction, ainsi qu'à sa sortie de l'inventaire patrimonial de la collectivité.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- de prononcer la réforme du véhicule Peugeot Ion immatriculé EW-926-YN
- de céder le véhicule, à titre gracieux, à la société SAS MACARD 47, 3 allée de Larroumet et Lagarde, 47550, BOE, et autoriser l'enlèvement ainsi que l'établissements des certificats administratifs nécessaires (certificat de cession, certificat de destruction, etc.)
- de mettre fin à l'assurance à compter de la date indiquée sur le certificat de cession pour destruction,
- d'autoriser le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 27 mai 2026

La secrétaire



Nathalie GALLO

Le Maire



Patrick MAZZER